

# Règlement du Tournoi / Les Après-midis du HIGHSTONE

Samedi 25 Juin 2016

**Art 1)-** Le tournoi est officiel, mais il sera pris en compte pour ses résultats sous le format PROMOBAD pour le classement POONA.

**Art 2 )-** Le juge arbitre principal de la compétition est Mme JUNG Blandine, assisté de Mr BRISSET Fabien  
Si une seconde 3ème salle devait être mise en œuvre, le juge arbitre adjoint sera Mr EHRMANN Steve

**Art 3)-**Le tournoi se déroulera selon les règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad . Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

**Art 4)-**Le tournoi sera géré par le logiciel BADPLUS.

**Art 5)-** Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.

**Art 6)-**Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

**Art 7)-**Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions sont sans appel.

**Art 8)-**Tout participant doit être en règle avec la fédération française de badminton (FFBad) et doit être en possession de sa licence.

**Art 9)-**Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et la possibilité de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité avec l'accord du juge arbitre.

**Art 10)-**Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque à son arrivé.

**Art 11)-** Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue d'Alsace de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception.

**Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.**

**Art 12)-** Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep, ou club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisé.

**Art 13)-**L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifié à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

**Art 14)- Un joueur ou une joueuse ne pourra s'inscrire que dans un tableau (DH ou DD) et dans une seule série.**

Les séries seront réparties comme suit :

Série PROMOTION => Moyenne de la paire inférieure à 70

Série ESPOIR => Moyenne inférieure à 20

**Art 15 )-** Le nombre de paires acceptées sera en fonction de la capacité d'accueil des salles.

10 poules de 4 pour chaque salle de 7 terrains et 7 poules de 4 pour chaque salle de 5 terrains.

En cas de nombre insuffisant d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou partie des tableaux ou de modifier la formule des poules de 4 en poule de 3.

**Art 16)-** Le tournoi étant articulé autour de la constitution de poules de 4, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions afin de compléter les poules selon un multiple de 4.

**Art 17)-** La date limite d'inscription est fixée au 19 juin 2016, et la date du tirage au sort est fixée au 20 juin 2016. Les moyennes qui seront prises en comptes seront celle en vigueur en date du tirage au sort. Les personnes ayant vu augmenter leurs moyennes en raison de l'évolution de leur moyenne entre leur date d'inscription et la date du tirage au sort, seront affectées par l'organisateur automatiquement dans la série afférente.

**Art 18)-** Le montant des droits d'inscription est fixée à 15€ pour 1 tableau.

Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportés par les clubs en cause.

**Art 19)-**Pour tous les joueurs, le volant officiel est le volant plume RSL03 pour toutes les séries.

**Art 20)-Les volants sont partagés entre les joueurs.**

**Art 21)**-La compétition se déroule en auto arbitrage.

Cependant, à la demande des joueurs auprès du juge-arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.

**Art 22)**-Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer préalablement la table de marque et le juge arbitre en vue d'obtenir l'accord de ce dernier.

**Art 23)**-À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre.

**Art 24)**-Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

**Art 25)**-Le temps de prise de contact avec les terrains (dit « d'échauffement » sera de 3 minutes. Ce temps est décomptés à compter du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.

**Art 26)**-Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à un match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.

**Art 27)**-Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge arbitre peut accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

**Art 28)**-Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

**Art 30)**-Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.